

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 52 500 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} mai 2020

Maisons-Alfort, le 5 mai 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er mai, **52 367 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **46 093 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois d'avril, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,2 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **0,8 %**.

Les accords donnés en avril correspondent pour l'essentiel à des demandes reçues en mars : les deux premières semaines de confinement n'ont donc pas perturbé la dynamique de déploiement de la 4G.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 25 204 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 4,4 % sur un mois)** ;
- 43 177 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,2 % sur un mois)** ;
- 43 817 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1800 MHz (+ 1,3 % sur un mois)** ;
- 20 886 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 2,7 % sur un mois)** ;
- 34 242 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 715 sites sont autorisés** pour la 4G :

- 2 181 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 2 046 sites** sont autorisés dans la bande **1800 MHz** ;
- 180 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 400 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (**22 030 sites, + 200 en avril**);
2. SFR (**19 161 sites, + 161 en avril**);
3. Bouygues Télécom (**18 294 sites, + 106 en avril**);
4. Free Mobile (**15 856 sites, + 270 en avril**).

9 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en avril 2020 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 488 stations autorisées en France.

Durant l'état d'urgence sanitaire, les opérateurs mobiles peuvent recourir à une procédure simplifiée pour des sites qui permettent d'assurer une continuité de service. Au 1er mai, **29 déclarations de décisions dérogatoires** ont été adressées à l'Agence nationale des fréquences. L'ensemble de ces décisions a concerné SFR, et toutes ont eu pour objet d'activer de nouvelles bandes de fréquences 4G ou 3G sur des sites existants.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

